

RECENSEMENT – Obligatoire à partir de 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser en se rendant directement (et en personne) **à la mairie de leur domicile**, muni du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16e anniversaire.** La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Une seule ATTESTATION sera remise par la mairie. Si perte de ce document, il faut s'en remettre au BSN (Bureau du Service National) de Lyon, qui vous remettra un duplicata. Il faut les contacter au **04.37.27.25.07** du lundi au jeudi de 8h à 12h15 et de 13h à 17h, ou le vendredi de 8h à 11h30. **Il faut également les prévenir lors d'un déménagement !**

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans, si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Environ un an après le recensement, vous serez convoqué par courrier afin de faire votre journée d'appel. A la fin de cette journée, on vous remettra un **CERTIFICAT DE RECENSEMENT** avec un numéro d'identifiant. Ce numéro sera votre référence pour tout courrier envoyé au BSN de Lyon.

Les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que cette liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront – s'ils le souhaitent – obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aide adaptée. **Le programme de la journée comprend :**

- un petit-déjeuner d'accueil,
- des modules d'informations sur les responsabilités du citoyen et les enjeux de la défense,
- des tests de connaissance de la langue française établis par l'éducation nationale,
- un repas le midi,
- une initiation aux gestes de premiers secours dans une majorité de sites,
- éventuellement une visite des installations militaires.

En fin de journée, un **certificat de participation** est remis. Il est **obligatoire** pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.